

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

**COMMUNE D'AURIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 07 SEPTEMBRE 2015 à 20H45**

L'an deux mille quinze, le 7 Septembre à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

**Date de la convocation** : 02/09/2015

**Présents** : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Stéphane ISELLE, Didier MARTORELL, Dominique VAN DER MERWE et Lionel VIGNA

**Absente** : Madame Monique CHAMBON.

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique VAN DER MERWE.

\* \* \*

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Mise en place du Columbarium. Annule et remplace la délibération du 04/05/2015.

- Délibération autorisant Madame la Maire à Présenter la demande de validation de l'agenda dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

- Convention avec Sylvie MARTI-LABRUNIE pour les cours de Pilates.

- Informations diverses :

· Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives communales de l'arrondissement de TOULOUSE chargées de la révision des listes électorales.

· Rentrée scolaire 2015/2016.

· Révision SCOT.

· Travaux en cours.

· Indemnité de fonction du receveur municipal (Monsieur Thierry BARBOT).

· Fête locale 2015.

· Bilan Echo d'AURIN.

Une visite dans la nouvelle cuisine de la salle des fêtes a été organisée.

\* \* \*

La séance est ouverte à 21h30.

\* \* \*

Madame la Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2015 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

\* \* \*



**1) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rapporteur : Madame Sandrine VERCRUYSSÉ.

Madame Sandrine VERCRUYSSSE propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour portant à délibération :

· « Décision modificative n°1 ».

· « Travaux de peinture dans la cuisine de la salle des fêtes suite à l'installation de la nouvelle cuisine ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ces modifications de l'ordre du jour de la séance.

\* \* \*

## 2) DECISION MODIFICATIVE N° 1 (2015/28)

Virement de crédit pour abonder le compte 2315/205 opération Cuisine salle des fêtes.

Désignation

Diminution sur crédits ouverts

Augmentation sur crédits ouverts

D 2313-2015 : MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE

5 000,00 €

D 2315-205 : CUISINE SALLE DES FETES

5 000,00 €

**TOTAL D 23 : Immobilisations en cours**

5 000,00 €

5 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Approuve la décision modificative n° 1.

\* \* \*

**3) TRAVAUX DE PEINTURE DANS LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES SUITE A  
L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE CUISINE (2015/29)**

Madame la Maire rappelle qu'il a été décidé d'installer une nouvelle cuisine dans la salle des fêtes. Suite à l'installation de cette cuisine, des travaux de peinture ont été nécessaires.

Après consultation, elle propose de retenir le devis de l'entreprise La Baleine à brosse dont le montant s'élève à la somme de 881,80 € HT soit 1 058,16 € TTC.

Ces travaux sont inscrits au budget de 2015, article 2315/23 opération 205 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Département de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré :

**DECIDE** à la majorité :

- De procéder à la commande des travaux.



- Approuve le devis de l'entreprise La Baleine à brosse d'un montant de 881,80 € HT dont une copie sera annexée à la présente délibération.
  
- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.
  
- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.
  
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

\* \* \*

**4) MISE EN PLACE D'UN COLUMBARIUM DANS LE NOUVEAU CIMETIERE DE SAINT-ANDRE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04/05/2015 (2015/30)**

Madame la Maire rappelle qu'il a été décidé d'installer un columbarium dans le nouveau cimetière de Saint-André.

Après consultation, elle avait proposé de retenir le devis de SARL Didier & Dominique ALBERT fabricant de Columbarium granit dont le montant s'élève à la somme de 4 579,00 € HT soit 5 494,80 € TTC.

Concernant les travaux de maçonnerie, la société Maçonnerie-Charpente de Monsieur Richard SCANTAMBURLO ne pouvant plus intervenir, Madame la Maire propose de retenir la Société M-RénoV pour le terrassement et le coffrage de la dalle de béton dont le montant s'élève à la somme de 1 335,80 € HT soit 1 469,38 € TTC.

Ces travaux sont inscrits au budget de 2015, article 2116/21 opération 204 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

**DECIDE** à la majorité :



\* \* \*

**5) AUTORISATION A MADAME LA MAIRE A PRESENTER LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (2015/31)**

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de présenter la demande de validation de l'agenda dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'autorisation pour présenter la demande de validation de l'agenda dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

\* \* \*

**6) MISE EN PLACE DES COURS DE PILATES PAR LA MAIRIE AVEC LA COLLABORATION DE SYLVIE MARTI-LABRUNIE (2015/32)**

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative de la Mairie des cours de Pilates soient dispensés du 8 Septembre 2015 au 30 Juin 2016, aux Aurinois et aux extérieurs au tarif annuel (pour un cours) :

· Aurinois : 55,00 €.



· Extérieurs : 110,00 €.

Le mardi de 19h45 à 20h45 et/ou le jeudi de 10h00 à 11h00.

Une convention sera signée avec Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE, Coach de Pilates, afin d'officialiser cette collaboration.

La Mairie rétribuera Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE à hauteur de 40,00 € le cours.

Une donation de 1 500,00 € faite à la Mairie contribuera à financer la dépense liée au premier cours.

Les cotisations des participants devraient couvrir la dépense liée au second cours.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré décide à l'unanimité la mise en place des cours de Pilates.

\* \* \*

## 7) INFORMATIONS DIVERSES

- Un arrêté du 28 Août 2015 désigne Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE délégué titulaire de l'administration au sein de la commission communale chargée de la révision des listes électorales pour un an.

- Une fermeture de classe a été confirmée lors de la rentrée scolaire 2015/2016.

- Une nouvelle demande de Cœur Lauragais concernant la révision du SCOT nous a été faite le 20 Juillet 2015. En réponse à cette demande une lettre en date du 18 Août 2015 leur a été envoyé :

« Monsieur le Président,

Suite à votre demande du 20 Juillet 2015, nous ne pouvons que confirmer notre courrier du 8 Juillet 2015, ci-joint.

En effet notre Carte communale est saturée. De ce fait, aucun logement tant individuel que collectif n'a fait l'objet de permis d'aménager. Il en est de même pour les logements collectifs sociaux.

La caractéristique rurale de notre commune ne permet pas la mise en œuvre de projets structurants.

Cette situation nous oblige à développer un plan d'urbanisme nous permettant d'atteindre à minima une population de 420 habitants en 2030 (pour rappel, cette estimation était initialement consentie pour un effectif de 450 habitants).

Nous ne pouvons accepter une autre perspective qui aboutirait à un vieillissement prématuré de la population de notre Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération. »

Nous avons pris connaissance d'un article dans la Voix du midi du Jeudi 3 Septembre 2015 concernant la probable fusion des intercommunalités suite à l'adoption au cours de l'été de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

La population du territoire de Cœur Lauragais en 2014 est de 14 739 habitants.

Dans le cadre de la mise en place par la Conseil Département de la Haute-Garonne de CONTRATS DE TERRITOIRES une première réunion d'information et de restitution sur ce thème aura lieu le Lundi 21 Septembre 2015 à 20h00 au siège de la Communauté de Communes Cœur Lauragais. Cette réunion devrait permettre de présenter un premier état des projets communaux et intercommunaux 2016-2020 avec une approche plus précise pour les 2 ans qui viennent afin de conclure, dès le 1er trimestre 2016, ce partenariat.

- Travaux en cours :

- Cuisine de la salle des fêtes : les travaux ont été achevés et nous avons pu le constater lors de notre visite.
  
- Volets de la Mairie : Monsieur SALVY devrait intervenir dès Jeudi 10 Septembre 2015.
  
- La Mairie et la salle des fêtes ont fait l'objet du contrôle annuel de l'Apave dans le cadre de la vérification périodique des installations électriques le 28 Août 2015.
  
- Nous sommes toujours en attente du schéma électrique concernant les travaux de mise en conformité de l'Eglise de Sainte-Apollonie que devrait nous faire Monsieur ALBAREDE, électricien.



· Nous avons reçu le dossier concernant l'enfouissement de réseaux électriques au « Lieu-dit Saint-André ».

Coût total de l'opération 48 125,00 €, le SDEHG devrait participer à l'opération à hauteur de 34 650,00 €, la TVA de 7 700,00 € sera récupérée par le SDEHG et restera à charge de la commune 5 775,00 €.

Nous avons fait une demande concernant l'éclairage public.

· Le coffret pour les marchés à proximité de la salle des fêtes devrait passer en commission afin d'être validé avant la fin 2015. Les travaux seront exécutés dès l'accord.

· Concernant les radars pédagogiques, nous attendons l'accord du Conseil Départemental pour la subvention.

· Des travaux « Chemin des Castillous » seront prochainement réalisés.

· Depuis aujourd'hui, l'entreprise VALETTE entretient les banquettes de notre commune.

· Suite au départ de Monsieur BARBOT (receveur municipal) dès le 1 Septembre 2015, l'indemnité spéciale de conseil et de confection de budget a été proratisé. Une indemnité de 170,30 € lui sera versée.

- Le Comité des fêtes prépare notre prochaine fête locale qui aura lieu du Jeudi 17 au Dimanche 20 Septembre 2015. Un flyer a été distribué à la population.

Une plaque commémorative sera dévoilée à la salle des fêtes après notre cérémonie au monument aux morts.

Le Dimanche 20 Septembre, Journée Européenne du Patrimoine, l'Eglise Sainte-Apollonie sera ouverte au public.

- Echo d'AURIN 2015 : une meilleure répartition des tâches est souhaitable pour la préparation des articles du prochain bulletin municipal.

Dominique VAN DER MERWE demande plus d'investissement de la part du Conseil Municipal.

- Monsieur Denis BOUVIER-GARZON nous confirme qu'il continue à améliorer le site pour une meilleure visibilité.

- Un dossier Départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Haute-Garonne, approuvé par arrêté du 10 Juin 2015 par le Préfet est disponible en Mairie.

- Le nouveau règlement du service public d'assainissement non collectif applicable depuis le 1 Août 2015 est disponible en Mairie.

- Sont également consultables :

· L'arrêté Préfectoral en date du 2 Juin 2015 portant substitution de la Communauté de Communes Cœur Lauragais au sein du syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune.

· L'arrêté Préfectoral du 28 Juillet 2015 prenant acte de la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de Communes Cœur Lauragais et approuvant ses nouveaux statuts.

· L'arrêté du 3 Août 2015 portant substitution de la Communauté de Communes de Cœur Lauragais à ses communes membres au sein du Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou.

- La commune va percevoir une subvention de l'Etat relative au frais d'assemblée électorale pour chaque tour de scrutin à savoir 44,73 € par bureau de vote et 0,10 € par électeur inscrit sur les listes arrêtées au 28 Février 2015.

- Une plaquette de présentation de la démarche de « Natura 2000 » peut-être téléchargée sur l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-Natura-2000> .

Natura 2000 résulte d'une volonté de l'Europe de préserver certaines espèces et leurs habitats au sein d'un réseau européen de sites. La France a fait le choix de la voie contractuelle pour atteindre cet objectif de conservation. En Haute-Garonne ce sont 12 sites qui ont été désignés, ce qui représente 7,5 % de la surface du département.

- Le Dimanche 13 Septembre 2015 à 11h00, le Conseil Municipal est convié à la célébration de la messe et au dépôt de gerbe à l'occasion de la Fête Locale de PRESERVILLE.

- Dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine, une visite commentée de la salle socioculturelle de « La Fontaine », la rénovation de la Mairie et l'aménagement de la bibliothèque, sera organisée le Dimanche 20 Septembre 2015 à PRESERVILLE de 14h00 à 17h00.



- Le Dimanche 20 Septembre 2015, fête locale du CABANIAL.

- Offre de formation des élus à consulter sur le site Internet de l'ATD : [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) (rubrique « Formation des élus).

- A l'occasion de l'arrivée de l'Abbé Sébastien VAUVILLIER curé et de l'Abbé Benjamin-Marie PROSPER vicaire, les membres de la Communauté Paroissiale de l'Ensemble CARAMAN-REVEL, invitent le Conseil Municipal à participer à l'installation du nouveau curé présidée par l'Abbé Hervé GAINARD vicaire général, le Dimanche 13 Septembre 2015 à 16h00 en l'Eglise Notre-Dame des Grâces de REVEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.